



AVIS DE PROMULGATION
Règlements 511-12

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de sa séance ordinaire du 14 janvier 2013, le règlement suivant :

↳ **Règlement 511-12** *Règlement modifiant le Règlement de zonage 51-97 (B) aux fins de modifier les usages autorisés dans la zone ID 7 (parc industriel no 2, rue de la Défense-Nationale)*

Ce règlement a été approuvé par la *MRC de Portneuf* le 20 février 2013, et le certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire a été émis le 25 février 2013.

Ce règlement entre en force et en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné le 1^{er} mars 2013.

La greffière,

Chantal Plamondon
